

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

18.47 Conservation des oiseaux migrateurs dans l'hémisphère occidental

RECONNAISSANT que les oiseaux migrateurs ont une valeur considérable, notamment esthétique, économique et récréative;

RECONNAISSANT EN OUTRE que la présence d'oiseaux migrateurs est un indicateur de la santé et du bon fonctionnement d'un écosystème;

CONSCIENTE que les oiseaux migrateurs sont un indicateur unique de la santé globale de l'environnement de l'hémisphère occidental, leurs cycles biologiques étant tributaires des biotopes d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale, des Antilles et d'Amérique du Sud, et que les oiseaux migrateurs non chassés ont une valeur économique considérable pour l'agriculture, les loisirs et la qualité de la vie, estimée à plusieurs millions de dollars;

CONSCIENTE EN OUTRE que le fleuve Platte, en Amérique du Nord, ainsi que d'autres zones humides qui sont des étapes importantes pour les migrateurs se sont dégradées suite à des projets d'aménagement menés sans tenir compte des besoins des oiseaux migrateurs, ressource partagée entre les pays de l'hémisphère occidental.

L'Assemblée générale de l'UICN-l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18^e session:

1. INVITE les gouvernements nationaux et locaux de la région à appliquer, sur leur territoire, un programme intégré et complet de conservation des oiseaux migrateurs, englobant des mesures de conservation de l'habitat et de recherche, et à adopter des politiques nationales et internationales appropriées, relatives à l'utilisation des terres, aux droits de l'eau, aux pesticides et aux activités économiques affectant, directement ou indirectement, les oiseaux migrateurs.
2. INVITE EN OUTRE les organismes d'aide au développement et les institutions multilatérales de prêt à appuyer les politiques encourageant la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats.
3. RECOMMANDE d'interdire, dans la région, l'importation et l'utilisation du DDT et d'autres pesticides persistants.
4. RECOMMANDE EN OUTRE de lancer un programme d'éducation du public mettant l'accent sur les effets de la fragmentation des habitats, de l'utilisation de substances chimiques, et de la destruction des forêts, des zones humides et d'autres habitats naturels sur les oiseaux migrateurs, et encourageant la conservation des forêts et d'autres habitats d'importance critique situés sur terrain public ou privé.
5. DEMANDE INSTAMMENT aux Parties à la Convention pour la protection de la flore, de la faune et des beautés panoramiques naturelles des pays de l'Amérique (Convention de l'hémisphère occidental) adoptent un protocole les engageant à assurer la conservation et la gestion rationnelles de tous les oiseaux migrateurs.
6. INSISTE auprès des organes réglementaires nationaux pertinents, y compris la Commission fédérale de réglementation de l'énergie (Etats-Unis), lors du renouvellement des autorisations relatives aux projets en cours sur le fleuve Platte, tiennent compte des besoins des oiseaux migrateurs qui dépendent des habitats critiques des zones humides dans l'ensemble de l'hémisphère occidental.